

# La Suisse cherche une issue face au durcissement chinois

**COMMERCE EXTÉRIEUR.** Derrière les négociations sur la mise à jour de leur accord de libre-échange, la relation économique entre Berne et Pékin se complexifie. Depuis 2024, l'Empire du Milieu a renforcé ses contrôles à l'exportation.

**Jonas Follonier**

Alors que la Chine et la Suisse officielles ont célébré en octobre dernier le 75<sup>e</sup> anniversaire de leurs relations diplomatiques, la première puissance asiatique a fortement durci depuis 2024 le cadre réglementaire appliqué à ses partenaires commerciaux. La surveillance de l'utilisation des transferts de technologie, des restrictions en matière d'octroi de licences pour les minéraux stratégiques ou encore des contrôles de l'exportation des terres rares sont ainsi appliqués, comme l'explique un rapport de Switzerland Global Enterprise paru le 6 janvier. L'organisation mandatée par la Confédération pour assister les entreprises exportatrices voit ces mesures comme autant de potentielles «armes dans les différends commerciaux».

Aucun mécanisme de compensation par rapport à ces exigences accrues n'est prévu dans l'accord de libre-échange (ALE) existant entre Berne et Pékin. Or, ce traité fait justement l'objet de négociations entre les deux pays en vue d'une modernisation et renvoie aux dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatives aux restrictions à l'exportation. Sollicité, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) laisse entendre que le nouveau contrôle chinois des exportations figure parmi les objets des pourparlers. «Dans le cadre de ces négociations, la Suisse s'engage en faveur de l'intégration de dispositions supplémentaires, notamment dans le domaine des restrictions à l'exportation,



keystone

**Port de Shanghai.** Les importations venant de Chine se sont montées à 17,9 milliards en 2024. La Suisse présente cependant un déficit commercial si l'on exclut l'or, dont les exportations en Chine avoisinent les 21 milliards.

qui concernent également les terres rares, indique par écrit une porte-parole. L'issue de ces discussions reste toutefois incertaine.»

## Premiers résultats pour les services

Les premiers pourparlers en vue du développement de l'ALE ont eu lieu à Pékin en mars 2025. Une deuxième ronde de négociations s'est tenue à Genève en juillet, puis une troisième à Pékin en novembre. La quatrième est annoncée par la Confédération «pour le premier trimestre 2026». Cette dernière n'a envoyé aucun communiqué aux médias à l'issue de ces discrètes réunions. Selon une source proche du dossier, des discus-

sions devraient avoir lieu cette semaine même.

La Suisse et la Chine se sont pour l'heure mises d'accord dans le domaine de la concurrence et des services, notamment financiers. Des zones de friction subsistent cependant entre les deux Etats. Le rapport du Seco publié à l'issue de la dernière ronde de pourparlers présente notamment les «intérêts industriels et agricoles suisses» comme «insuffisamment couverts» et évoque des désaccords sur le commerce électronique et la protection des données. En outre, des discussions sur les standards de travail «restent en suspens». La Chine constitue un débouché de premier plan pour les entreprises helvétiques, qui

y acheminent de plus en plus de biens depuis l'entrée en vigueur de l'ALE le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces exportations ont atteint en 2024 un volume de 37,3 milliards de francs, soit environ le double que dix ans auparavant. Les importations venant de Chine, elles, se sont montées à un total de 17,9 milliards la même année. La Suisse présente cependant un déficit commercial si l'on exclut l'or, dont les exportations en Chine ont tuteuré les 21 milliards. Le métal jaune constitue la première marchandise acheminée par la Confédération, mais est exclu de l'ALE existant. Toutefois, l'Empire du Milieu ne taxe pas l'importation d'or, quelle que soit sa provenance.■